Dreux : le commissariat évacué et fermé, la police caillassée

04/08/2013 à 23h09

Tension aux Bâtes et dans les quartiers sud à Dreux : les faits font suite à la garde à vue d'un jeune, présumé impliqué dans une affaire de vente de stupéfiants. Les policiers, cibles de réactions hostiles, ont préféré fermer puis évacuer le commissariat.

Premier acte : une patrouille de police croise un jeune remis en liberté la veille dans une affaire de stupéfiants, avec une convocation devant le tribunal. Face à une attitude jugée provocante, les fonctionnaires tentent de l'interpeller.

> *Mais l'un des deux policiers est bloqué par des passants, qui prennent ensuite la fuite, comme le suspect.*
> *Le fuyard est retrouvé par une autre patrouille. Sa rébellion conduit les policiers à user d'une certaine fermeté pour l'interpeller. Plusieurs personnes jettent des cailloux, l'une d'elles est interpellée.*

L'usage de la force par la police sera jugé excessif par des témoins et par la mère de famille. Elle se rend, avec d'autres personnes, au commissariat de police vers 17 heures. Pour éviter tout débordement, le commissariat est fermé et évacué.

Deuxième acte: le conducteur d'une Citroën C3 emprunte un sens interdit après avoir vu une patrouille. Les policiers usent d'une herse pour le stopper.

Le véhicule est abandonné avec deux pneus crevés et le conducteur se réfugie rue Emmanuel-Sebille où il est intercepté.

> *Au sortir de l'immeuble, les forces de l'ordre se retrouvent face à l'attroupement d'une cinquantaine de personnes dont*

certaines jettent des cailloux. Un véhicule de police est touché par deux projectiles. Les policiers font usage de flash ball et de grenades lacrymogènes. Le jeune interpellé la veille sort de garde à vue.

Troisième acte : la mère de famille est interpellée à son domicile, ainsi que l'un des jeunes, âgé de 25 ans, ayant caillassé les policiers dans le quartier des Oriels.
Le jeune qui sortait de garde à vue et celui qui avait jeté des cailloux sur le même théâtre d'opération, ont été présentés au juge.
La mère de famille sera convoquée devant le tribunal, fin novembre, pour outrage, récidive, et incitation à l'émeute. Le jeune interpellé pour jet de cailloux, rue Emmanuel-Sebille, était encore, hier, en garde à vue, procédure pouvant être prolongée.
echorepublicain – merci Lilib